

- les négociations portant sur la conclusion d'un accord de cessez-le-feu ont repris à Paris;
- les quatre parties (la République du Vietnam ou Vietnam du Sud, la République démocratique du Vietnam ou Vietnam du Nord, les Etats-Unis et le Vietcong) ont conclu un accord de cessez-le-feu;
- le Canada, la Hongrie, la Pologne et l'Indonésie ont été officiellement invités à participer à la nouvelle commission de surveillance de la paix;
- quelques heures avant la signature de l'accord, une délégation canadienne formée de membres de mon Ministère et du ministère de la Défense nationale et dirigée par M. Michel Garvin, ambassadeur chevronné du Canada, a quitté le pays à destination de Saïgon;
- une conférence internationale à laquelle ont assisté des représentants de 12 nations et le Secrétaire général des Nations Unies a été convoquée à Paris à la fin du mois dernier pour étudier et ratifier l'accord de cessez-le-feu.
- J'ai assisté à la conférence à titre de chef de la délégation canadienne et j'ai été élu inopinément coprésident des sessions de la conférence.
- Des entretiens ont repris récemment à Paris entre la République du Vietnam et l'autre partie sud-vietnamienne.

J'ai parlé brièvement des frustrations de l'ancienne commission; si vous êtes de ceux qui croyez fermement que l'histoire risque de se répéter en ce qui concerne l'utilité de la commission, je puis vous dire que je partage vos doutes.

Forts de cette inquiétude et de l'expérience de l'ancienne commission, dès que la possibilité que le Canada soit invité à faire partie d'une nouvelle commission se fit sentir, nous avons indiqué très clairement que nous n'accepterions une telle invitation que si l'on remplissait nos conditions dans une large mesure.

Notre première condition, et la plus fondamentale, était que les dispositions régissant l'activité de la nouvelle commission soient pratiques et offrent des chances réelles de s'avérer efficaces. Nous avons demandé plus précisément:

- que les parties belligérantes, soit les Etats-Unis, le Vietnam du Sud, le Vietnam du Nord et le Vietcong, soient liés par les mêmes accords qui définissaient le rôle et les modalités de fonctionnement de la nouvelle commission. C'était là une des faiblesses de l'ancien accord; ni Washington ni Saïgon n'était partie à l'accord de 1954. Tous les belligérants ont signé l'Accord de Paris;